09 juin 2023 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 9 juin 2023

Diverses dispositions relatives aux mutualités et aux unions nationales de mutualités

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant deux modifications de la loi relative aux mutualités et aux unions nationales de mutualités.

L'avant-projet vise à apporter quelques modifications à la loi du 6 août 1990 relative aux mutualités et aux unions nationales de mutualités.

- d'une part, l'extinction du service d'épargne prénuptiale, mis en place par les mutualités, est réglée
- d'autre part, des modifications sont apportées à la compétence de contrôle de du Service de contrôle vis-à-vis des sociétés mutualistes d'assurance (les « SMA ») et de leurs intermédiaires d'assurance

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
https://vandenbroucke.belgium.be
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

© 2023 - news.belgium.be